

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 mars 2026

Membres : - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 13 - présents : 13 - votants : 13 Convocation en date du : 27 février 2026 Affichée le : 27 février 2026	Le cinq mars deux Mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE. Présents : BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne Absents excusés : Secrétaire de séance élu : BONNEFOND Vincent
---	--

N° 2026D113	APPROBATION DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLAN MERCREDI : PEDT ET CHARTE DE QUALITE
--------------------	---

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a engagé, dès 2014, un Projet Éducatif Territorial (PEDT) dans le cadre de la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Ce projet, renouvelé à trois reprises (2018-2020, 2020-2023, 2023-2026), a permis de structurer une offre éducative cohérente et adaptée aux besoins des enfants et des familles du territoire.

La période couverte par le dernier PEDT étant arrivée à échéance, il apparaît nécessaire d'en assurer le renouvellement pour la période à venir, en intégrant les évolutions réglementaires et les retours d'expérience des acteurs locaux. Ce renouvellement s'inscrit dans une démarche partenariale, associant notamment l'association Familles Rurales (AFR).

Les objectifs partagés avec l'AFR, et plus largement avec l'ensemble des partenaires éducatifs, s'articulent autour des axes suivants :

- Proposer des activités de qualité et diversifiées, culturelles et sportives, adaptées aux rythmes et aux besoins des enfants ;
- Assurer la cohérence entre le projet d'école et les projets pédagogiques des accueils périscolaires, afin de garantir une continuité éducative ;
- Veiller au respect des rythmes de vie de l'enfant, en tenant compte de la spécificité du mercredi, journée traditionnellement dédiée aux loisirs et à la détente ;
- Favoriser l'accueil de tous les publics, dans une logique d'inclusion et d'égalité des chances.

Le renouvellement du PEDT et l'adhésion à la charte de qualité Plan Mercredi s'inscrivent ainsi dans une volonté de pérenniser une offre éducative globale, répondant aux enjeux territoriaux en matière de réussite éducative, de mixité sociale et de bien-être des enfants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention relative à la mise en place du plan mercredi : PEDT et Charte de Qualité,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention.

Le Secrétaire de Séance
Vincent BONNEFOND



ROZIER EN DONZY, le 12/03/2026
Signé : le Maire, Didier BERNE

